

PROCES VERBAL

Comité syndical du 25 Septembre 2024

Date de convocation : 17 Septembre 2024

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	Présent
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	Présente
	Suppléante	Nathalie JAMET	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	Excusé
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Tony IMBERT	Absent
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	Absent
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	Excusée
	Suppléante	Catherine RUET	Excusée
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Catherine DUPONT	Présente
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	Absente
	Suppléante	Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN	Absente
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Fabien BISTON	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	Présent
	Suppléant	Philippe DEVAULT	
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	Présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Absent
	Suppléante	Annabelle LELONG	Absente
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	Présent
	Suppléante	Frédéric CAGNATO	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	Présent
	Suppléant	Stéphane PETIT	
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	Excusé
	Suppléante	Agnès PERROT	Excusée
MONTIERCHAUME	Titulaire	Christine RENAUDET	Présente
	Suppléant	Patrick DAVID	
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	Excusé
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	Excusé
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	Excusé
	Suppléant	Renaud CARBONNE	Excusé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNE			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	Excusée
	Suppléant	Patrick BOURBON	Présent
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Excusé
	Suppléant	Régis BLANCHET	Excusé
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	Absent
	Suppléant	Olivier PONROY	Absent
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Absent
	Suppléant	Christophe MORIN	Absent
MÉOBEQ	Titulaire	Dany BADET	Présent
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Présent
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	Absent
	Suppléante	Séverine GAGNERON	Absente
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	Excusé
	Suppléante	Martine BOPPER	Présente
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Présente
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	Excusée
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	Présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Présent
	Suppléante	Ghislaine LEHR	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Excusé
	Suppléante	Claudine LARDEAU	Excusée

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	Excusée
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAudeau	Excusée
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Excusé
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	Absent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Excusée
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Absente

Membres en exercice	37
Membres présents	17
Pouvoirs	7
Gil AVEROUS donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Marc BLANCHET donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE	1
Eric FRESNEAU donne pouvoir à Jean PINIER	1
Frédérique MERIAUDEAU donne pouvoir à Dany BADET	1
Chantal MONJOINT donne pouvoir à Catherine DUPONT	1
Ludovic REAU donne pouvoir à Gilles CARANTON	1
Nicolas THOMAS donne pouvoir à Patrice BOIRON	1
Nombre total de votes comptabilisés	24

INVITÉS (ÉES)		
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent
Philippe GUILLOT	Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusé
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Emilie PIETU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusée
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Benjamin PICCININI	CEREMA / Direction Territoriale Occitanie	Présent

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre le 25 Septembre 2024 à dix-huit heures à Vendoeuvres (salle communale Saint-Jean) sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Le Président a remercié Monsieur Christophe VANDAELE, Maire de Vendoeuvres et membre du Comité Syndical, pour l'accueil du Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre en ce lieu.

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé ensuite l'ordre du jour de la présente réunion :

- Point n°1 : désignation du secrétaire de séance
- Point n°2 : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 10 Juin 2024
- Point n°3 : Restitution de l'étude sur les ilots de chaleur urbains à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre par le CEREMA
- Point n°4 : Restitution de l'étude de stratégie économique menée à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Point n°5 : Nouveaux CRST : point d'information sur l'avancement du processus d'élaboration et de concertation
- Point n°6 : Modification du règlement des autorisations spéciales d'absence pour événements divers du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Point n°7 : Proposition de prolongation du détachement du directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Point n°8 : Validation du plan de financement pour le poste de chargée de mission et pour les actions d'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Point n°9 : Candidature à la maîtrise d'ouvrage et à l'animation, ainsi qu'à la présidence du Comité de Pilotage, du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre pour la période 2025-2027
- Point n°10 : Adhésion au « Réseau Haies France » et « Réseau Haies Centre-Val de Loire » et candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour le Conseil d'Administration de l'association régionale
- Point n°11 : Questions diverses / agenda.

Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que, conformément aux nouvelles dispositions portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements (ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et décret d'application n°2021-1311) depuis le 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal et les délibérations prises lors des Comités Syndicaux doivent être cosignées par un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A DÉSIGNÉ comme secrétaire de séance Monsieur Jean PINIER.

Point n° 2 : approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 10 Juin 2024

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le Comité syndical s'était réuni le 10 Juin 2024 à Sassierges-Saint-Germain, le procès-verbal de cette réunion avait été transmis aux membres du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ ET A ADOPTÉ le procès-verbal du Comité syndical du 10 juin 2024.

(Délibération CS 24-09-01)

Point n° 3 : Restitution de l'étude sur les ilots de chaleur urbains à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre par le CEREMA

Monsieur Luc DELLA-VALLE a présenté en préambule le contexte de réalisation de l'étude sur les ilots de chaleur urbains menée à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Issue d'une volonté des élus du territoire de travailler à des actions concrètes de lutte contre le réchauffement climatique, cette étude a été commandée auprès du CEREMA au printemps 2024. Le Pays Castelroussin Val de l'Indre a ainsi validé le principe de réalisation de cette étude à l'échelle du territoire, celle-ci est financée à 80% via le CRST par la Région Centre Val de Loire.

Monsieur Benjamin PICCININI, responsable d'études Observation satellitaire au CEREMA / Direction Territoriale Occitanie basée à Toulouse, assure ensuite une restitution détaillée des résultats de cette étude.

Transmise préalablement à la réunion du Comité Syndical, cette étude a visé à étudier l'ensemble du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre (Indre). L'analyse a porté sur le phénomène d'Îlots de Chaleur Urbains (ICU) au travers d'une méthode de cartographie des zones climatiques locales (LCZ ou Local Climate Zones) utilisant des images satellites, d'où sont dérivés des indicateurs de typomorphologie du territoire. C'est à partir de la localisation des formes urbaines les plus sensibles au phénomène que les principaux ilots de chaleur sont déterminés.

Cette étude-diagnostic permet d'identifier les secteurs urbains les plus exposés à la surchauffe urbaine, et ainsi d'entreprendre des actions d'adaptation. L'étude est complétée par la prise en compte de la cartographie de la végétation par ilot, ainsi que par une analyse de la vulnérabilité des populations, permettant ainsi d'affiner l'identification des îlots les plus à risque en période de fortes chaleurs.

Les résultats de l'étude sur l'analyse du risque montrent un risque global modéré, mais qui impliquera de potentiellement agir en parallèle sur différents secteurs du Pays. Certains sites ou quartiers sont ciblés par le risque face à la canicule :

- une très forte sensibilité à l'ICU dans le centre-ville de Châteauroux (rue Victor Hugo, nord de la gare) ;
- une forte sensibilité à l'ICU dans les centres-villes de Déols et Buzançais ;
- une sensibilité moindre à l'ICU dans les centres-villes de Saint-Genou et Villedieu-sur-Indre ;
- une forte vulnérabilité socio-éco à Châteauroux (parc des Chevaliers / lycée Blaise Pascal).

Les analyses globales et par commune montrent de fortes disparités d'une commune à l'autre, avec globalement un territoire très faiblement imperméabilisé (inférieur à 4%) et très végétalisé (> 72%). Le classement des ilots par typologies montre que toutes les communes comportent quelques secteurs sensibles, mais pour la plupart pour une typologie à faible sensibilité (LCZ 9).

En conclusion, le bilan de l'étude met en avant un territoire peu sensible au phénomène, hormis le centre-ville de Châteauroux, ceci étant expliqué par ses caractéristiques :

- un territoire peu peuplé (86 000 hab / 1 000 km²)
- pas de centre urbain dense de plus d'1 km²
- un territoire très végétalisé et très peu imperméabilisé.

Malgré tout, des « points chauds » sont constatés avec des phénomènes de surchauffes diurnes plus localisés (forte imperméabilité et faible végétation) :

- les centres urbains (exemple : Buzançais, Déols)
- les Zones d'Activité Economiques (Châteauroux, Le Poinçonnet, Saint-Maur, zone aéroportuaire Coings / Déols / Montierchaume, ZAE Déols / Diors / Étrechet / Montierchaume).

En conclusion monsieur Benjamin PICCININI indique que, au-delà de cette étude-diagnostic, le CEREMA peut intervenir pour aller plus loin et rechercher des solutions en matière d'aménagements urbains (renaturation, végétalisation, ...).

Monsieur Christophe AUFRERE indique en complément que les services du Pays Castelroussin Val de l'Indre se tiennent à disposition des communes afin d'assurer le suivi de cette étude, à l'image de l'intervention prévue lors de la journée de sensibilisation organisée par le CPIE sur la commune du Poinçonnet le 16 octobre prochain. L'étude complète du CEREMA, ainsi que le support de présentation projeté au cours de la réunion et illustré de plusieurs exemples concrets, seront transmis avec le Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical.

Les principales réactions suite à la présentation de l'étude du CEREMA portent sur des questionnements sur les résultats présentés (exemple : commune de Saint-Genou), ainsi que sur l'analyse socio-économique qui se base sur le croisement de la cartographie de l'ICU avec certaines données INSEE (parfois perfectibles notamment dans des communes peu peuplées), ainsi que sur les aménagements qui ont déjà été réalisés avec plusieurs exemples cités pour les cours d'école (Châteauroux, Le Poinçonnet, ...).

Le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a pris acte de cette présentation de l'étude sur les ilots de chaleur urbains réalisée à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Point n°4 : restitution de l'étude de stratégie économique menée à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le Pays Castelroussin Val de l'Indre a été sollicité par la Région pour la réalisation de la mise à jour de l'étude stratégique de développement économique. La Région a financé cette étude à hauteur de 80%. Celle-ci a été réalisée par le bureau d'études PWC et débuté en septembre-octobre 2023 par une phase de bilan de la stratégie économique 2013-2014, puis la réalisation d'un diagnostic poussé et actualisé.

Une phase d'enquête auprès des principales entreprises du territoire a été menée pour certaines filières déterminées à enjeux. Une 2^{ème} phase d'étude a permis de fixer les grandes orientations du territoire en matière de développement économique. Enfin, le comité de pilotage, lors d'une réunion le 2 juillet 2024, a validé le plan d'actions.

Dès le lancement de l'étude, il avait été prévu que celle-ci ferait l'objet d'une communication lors d'une réunion du Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Monsieur Christophe AUFRERE assure ainsi une restitution synthétique de cette étude en séance.

Ce travail d'étude a débuté en septembre-octobre 2023 par une phase de bilan de la stratégie économique 2013-2014, puis la réalisation d'un diagnostic poussé et actualisé.

La rédaction du diagnostic s'est appuyée sur une analyse documentaire, notamment des éléments transmis par le Pays, les EPCI et l'agence de développement économique, et la conduite d'entretiens et d'ateliers avec les différentes parties prenantes impliquées. Une phase d'enquête auprès des principales entreprises du territoire a notamment été menée pour certaines filières déterminées à enjeux.

Une 2ème phase d'étude a permis de fixer les grandes orientations du territoire en matière de développement économique. Celles-ci, au nombre de quatre, portaient sur les grandes thématiques suivantes :

- attractivité du territoire
- accompagnement des entreprises à l'implantation et à leur développement sur le territoire
- accompagnement des entreprises sur leur positionnement stratégique
- accompagnement sur les grandes transitions énergétiques et écologiques.

Enfin, le comité de pilotage chargé du suivi et de la validation de l'étude, associant les collectivités et principaux partenaires, a validé le plan d'actions lors de sa dernière réunion le 2 juillet 2024.

En cohérence avec les grandes orientations, il a fixé un plan d'actions orientées sur les quatre axes suivants :

- 1) Renforcer l'attractivité du territoire, pour les personnes et les entreprises (équipements de proximité notamment de santé, offre de services en matière de mobilité interne, ...)
- 2) Accompagner les entreprises à l'implantation et au développement sur le territoire (recherche de main d'oeuvre qualifiée, consolidation de l'offre de formation, plan d'aménagement du territoire sur le foncier et l'immobilier à l'échelle du Pays)
- 3) Accompagner les entreprises du territoire dans leur repositionnement stratégique (collaboration et mutualisation entre entreprises, Accompagnement à la diversification des activités, nouveaux marchés, ...)
- 4) Accompagner les filières et entreprises du territoire face aux grandes transitions et aux défis de demain (transition numérique, transition environnementale, accessibilité aux ressources).

Plusieurs remarques sont formulées en séance :

- Il manque la prise en compte de certains secteurs d'activité économique, notamment l'agriculture qui représente un enjeu important pour le territoire ;
- Plusieurs dispositifs d'intervention portés par la Région Centre Val de Loire n'ont pas été pris en compte également ;
- Le plan d'actions ne parait pas répondre à des enjeux actuels concernant des fermetures d'entreprises importantes du territoire.

Plus globalement il est observé que ce type d'étude interroge sur son intérêt si elle ne fait pas l'objet d'une mise en œuvre concrète et opérationnelle. Il sera donc nécessaire d'assurer un suivi de sa mise en œuvre.

Le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a pris acte de cette présentation de l'étude de stratégie économique menée à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Point n°5 : Nouveaux CRST : point d'information sur l'avancement du processus d'élaboration et de concertation

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que, depuis le début de l'année 2024, une concertation a été engagée avec la Région Centre Val de Loire afin d'aboutir à la signature des prochains Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST).

Cette concertation associe les territoires du Pays Castelroussin Val de l'Indre et du Pays et de la communauté de communes d'Eguzon – Argenton – Vallée de la Creuse, à l'échelle d'un nouveau bassin de vie défini par la Région.

Le calendrier de concertation qui s'est tenue à ce jour est le suivant :

- Réunion de cadrage, au siège de la Région avec les élus de la Région et présidents des EPCI et Pays, qui s'est tenue le 26 janvier 2024
- Une première réunion de concertation politique, organisée au sein de la maison de la Région à Déols le 9 avril 2024
- Une réunion élargie de concertation avec les acteurs socio-professionnels, organisée au centre socio-culturel de Déols, le 31 mai 2024.

Ces différentes phases de travail ont vocation à alimenter la Convention d'objectifs et de moyens, dont une première version a été proposée par la Région début septembre 2024 en vue d'une relecture avant fin septembre puis une validation dans les instances des différentes collectivités avant la fin d'année 2024.

En parallèle les projets de CRST, à l'échelle des EPCI (Châteauroux Métropole et la communauté de communes Val de l'Indre Brenne), vont être préparés afin d'être prêts à être signés au plus tôt également. Le montant destiné par la Région pour la prochaine contractualisation, sur la durée globale de six ans et pour le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre, reste au même niveau que lors du précédent CRST, c'est-à-dire de 16,282 millions d'euros.

L'engagement de la Région est pluriannuel, il porte sur une durée de six ans avec deux périodes de trois ans et la possibilité de report de crédits entre les deux périodes.

Il est rappelé que le nouveau cadre des prochains CRST renforce l'intervention de la Région en faveur des actions de lutte contre le réchauffement climatique. Un premier bloc d'intervention porte sur les domaines de la biodiversité, des mobilités, l'animation des PAT, ... Il est prévu qu'à minima 40% des crédits soient fléchés sur ce premier bloc, dont 10% spécifiquement pour les actions en faveur de la biodiversité.

Le deuxième bloc d'intervention porte sur les services, l'économie, la culture, ... et concernera 60% maximums des crédits du CRST.

Monsieur Luc DELLA-VALLE précise en complément que les maquettes financières pour chaque territoire d'EPCI sont en cours de préparation, elles prendront en compte les projets proposés par chaque commune, EPCI, porteurs de projets, ... Toutefois les montants totaux de subvention sollicités (environ 17 M€ pour Châteauroux Métropole, 4,7 M€ pour la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne) devront être drastiquement réduits.

Des phases de concertation seront organisées dans les prochaines semaines avec les communes, dans le cadre d'une réunion de la conférence des maires de Châteauroux Métropole et du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne.

La répartition financière sera opérée en concertation avec la Région sur la base des projets proposés, selon leur éligibilité, leur calendrier, les documents justificatifs transmis et les priorités fixées par le Conseil régional. Il ajoute également que la durée des contrats portant sur deux périodes de trois ans, une phase de bilan et ajustements permettra d'adapter les enveloppes financières à l'issue des trois premières années.

Le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a pris acte de ce point d'information sur l'avancement du processus d'élaboration et de concertation pour l'élaboration des prochains Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.

Point n°6 : Modification du règlement des autorisations spéciales d'absence pour évènements divers du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé à l'ensemble des membres du Comité Syndical présents que les droits à congés des agents du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre sont fixés actuellement dans l'Accord Cadre relatif à l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin val de l'Indre, validé par délibération n° CS 01-12-01 en date du 20 décembre 2001.

Il est nécessaire d'adapter l'annexe 1bis : « modalités d'application des autorisations d'absence » afin d'introduire la possibilité de bénéficier de congés pour un PACS (Pacte Civil de Solidarité) ainsi que d'actualiser diverses dispositions.

Le Bureau Syndical du 10 septembre 2024, ainsi que le Comité Social Territorial en date du 16 Septembre 2024 relatif au projet de délibération sur la modification du règlement des autorisations spéciales d'absence du syndicat, se sont prononcés favorablement sur ces évolutions.

Les évolutions sont précisées dans le détail ci-après (modification en gras)

ANNEXE I BIS : Modalités d'application des autorisations spéciales d'absence

1) Personnel sous contrat de Droit Public (titulaire ou contractuel)

- Naissance ou adoption : 3 jours
- Mariage **et PACS** :
 - de l'agent : 5 jours
 - d'un enfant : 3 jours
 - d'un frère, d'une sœur, père et mère : 2 jours
 - d'un beau-frère, d'une belle-sœur : 1 jour
- Décès :
 - d'un conjoint **ou partenaire de PACS** : 4 jours
 - d'un enfant : **voir Code Général de la Fonction Publique**
 - du père, de la mère : 4 jours
 - d'un frère, d'une sœur : 3 jours
 - des beaux-parents, beau-frère, belle-sœur : 2 jours
 - d'un gendre, d'une belle-fille : 2 jours
 - d'un petit-fils, d'une petite-fille : 1 jour

- d'un oncle, d'une tante (1^{er} degré) : 1 jour
- d'un neveu, d'une nièce (1^{er} degré) : 1 jour
- d'un grand-parent : 1 jour
- Intervention chirurgicale ou hospitalisation
- du conjoint, **partenaire de PACS** ou de l'enfant : 3 jours
- Enfant malade : **6 jours dans l'année**
- Déménagement : 1 jour

2) Personnel sous contrat de Droit Privé (Emplois Jeunes)

- Naissance ou adoption : 3 jours
- Mariage **et PACS** :
 - de l'agent : 4 jours
 - d'un enfant : 1 jour
- Décès :
 - d'un conjoint **ou partenaire de PACS** : **3 jours**
 - d'un enfant : **voir Code Général de la Fonction Publique**
 - du père, de la mère : **3 jours**

Les jours attribués pour chacun de ces événements ne sont pas fractionnables par demi-journée. Ils doivent être pris de manière consécutive, immédiatement avant et/ou après l'évènement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité :

- A APPROUVÉ la modification des autorisations spéciales d'absence au profit des agents dans les conditions présentées ci-dessus;
- CHARGE le Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre de veiller à la bonne exécution de la délibération correspondante.

(Délibération CS 24-09-02)

Point n°7 : Proposition de prolongation du détachement du directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que Monsieur Christophe AUFRERE est arrivé le 1^{er} novembre 2021 et a intégré le syndicat mixte par voie de détachement, sur le poste de directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre, pour une première période de deux ans. Sa prise de fonction a été validée lors du Comité Syndical du 27 septembre 2021.

La prolongation du détachement de monsieur AUFRERE au poste de directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre a été proposé et validé, pour une durée d'un an supplémentaire soit jusqu'au 31 octobre 2024, lors du Comité Syndical du 02 octobre 2023.

Proche de la date échéance, il est nécessaire d'assurer la continuité sur ce poste à partir du 1^{er} novembre 2024. Il est ainsi proposé de prolonger Christophe AUFRERE au poste de directeur du Pays, au même niveau de grade (ingénieur principal territorial) par voie de détachement et pour une année supplémentaire, c'est à dire jusqu'au 31 octobre 2025.

Cela permettra notamment d'assurer la poursuite et la finalisation des nombreuses actions en cours portées par le Pays :

- élaboration et validation des prochains CRST avant fin 2024 ;
- suivi de la procédure de modification du SRADDET fin 2024 en vue d'une évolution future du SCoT ;
- préparation d'un prochain COT Enr début 2025 ;
- anticiper la préparation de l'organisation, courant 2025, pour l'accueil par le Pays Castelroussin Val de l'Indre des Etats Généraux des Pôles territoriaux et des Pays (EGPP) prévues en 2026 ;
- et plus généralement, poursuite de l'animation et du pilotage de l'équipe et des actions portées par le syndicat.

Les membres du Bureau Syndical ont validé et donné leur accord pour la prolongation du détachement du Directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A AUTORISÉ la prolongation du détachement jusqu'au 31 Octobre 2025 de Monsieur Christophe AUFRERE au poste de Directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

(Délibération CS 24-09-03)

Point n°8 : Validation du plan de financement pour le poste de chargée de mission et pour les actions d'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente le plan de financement pour le poste de chargée de mission et les actions d'animation du Projet Alimentaire Territorial en rappelant en préambule que le Pays Castelroussin Val de l'Indre porte depuis 2021 un PAT.

Ce projet a reçu en 2021 le label « Projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'agriculture » de niveau 1 (en émergence). Celui-ci a été accordé pour une durée initiale de trois ans. Le Pays vient de solliciter et d'obtenir auprès de l'Etat (DRAAF Centre Val de Loire) une prolongation d'un an supplémentaire de cette reconnaissance, visant à préparer la demande de labellisation de niveau 2 « PAT en action ».

En effet le comité de pilotage du PAT Castelroussin ainsi que le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre ont voté en faveur d'une évolution vers ce niveau 2. Cette demande nécessite un important travail à mener dans les prochains mois.

Le financement du poste de chargée de mission pour l'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) est assuré à 100% jusqu'au 31 juillet 2024. A compter du 1er août, un financement complémentaire est indispensable pour permettre au Pays Castelroussin Val de l'Indre de pérenniser ce poste et les missions correspondantes. Ces financements sont donc également nécessaires afin de préparer le dossier de demande de labellisation de niveau 2 « PAT en action ».

Ce financement devra permettre également de faire aboutir des projets inscrits dans le programme d'actions du PAT, notamment les actions suivantes :

- Actions de formation mutualisées sur la loi EGALIM à destination de la restauration collective
- Poursuite de la démarche de mise en place de la sécurité sociale de l'alimentation, confiée au CPIE Brenne-Berry.

Une dérogation pour le démarrage anticipé de l'animation du Projet Alimentaire de Territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre à compter du 1^{er} août 2024, avant la signature du prochain Contrat Régional de Solidarité Territorial, a été accordée par la Région. Le financement sollicité s'inscrit dans le cadre d'intervention n°16 « Développement des circuits alimentaires de proximité et Projets Alimentaires Territoriaux ».

Les financements au titre du Fonds Vert de l'Etat sont d'ores et déjà accordés. Le programme LEADER sera également sollicité pour la réalisation et mise en œuvre d'actions en faveur de l'alimentation.

Le plan de financement correspondant, pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2026, est le suivant :

Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Montant
Salaire de la chargée de mission PAT (y/c 15% frais de structure) Août 2024 – Juillet 2026	83 900	CRST (chargée de mission – 42,3%)	35 400
		Fonds Vert (chargée de mission – 57,7%)	48 500
Actions de formation	26 800	CRST (actions – 50%)	13 400
Poursuite de la démarche de mise en place de la sécurité sociale de l'alimentation sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre		LEADER (actions – 30%)	8 040
Actions de communication		Fonds propres (actions – 20%)	5 360
TOTAL	110 700		110 700

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ le plan de financement pour le poste de chargée de mission et pour les actions d'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2026
- A AUTORISÉ le Président à solliciter des subventions auprès de la Région centre Val de Loire et du programme LEADER conformément au plan de financement.

(Délibération CS 24-09-04)

Point n°9 : Candidature à la maîtrise d'ouvrage et à l'animation, ainsi qu'à la présidence du Comité de Pilotage, du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre pour la période 2025-2027

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le Pays Castelroussin Val de l'Indre a proposé sa candidature au titre de la maîtrise d'ouvrage et à l'animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre pour la première fois le 5 octobre 2018 lors d'une réunion du comité de pilotage, après validation de cette candidature par les membres du Comité Syndical.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre s'était ainsi engagé pour une première durée de trois ans (2019 à 2021) pour assurer les missions suivantes :

- assurer la concertation sur le territoire du site Natura 2000,
- inciter à la préservation et à la gestion durable des milieux et des espèces,
- assurer une veille sur les projets associés au territoire de la Vallée de l'Indre,
- sensibiliser, informer et communiquer sur les enjeux du site et sur les actions réalisées.

La convention cadre relative au suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 Vallée de l'Indre, signée pour trois années, a pour objectif de définir les engagements du maître d'ouvrage de l'animation et l'autorité de gestion pour assurer la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000.

Cette première période a été reconduite pour une nouvelle durée de trois ans (2022 à 2024). Ainsi l'engagement, qui lie le Pays Castelroussin Val de l'Indre en tant que maître d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre et la région Centre-Val de Loire (nouvelle autorité de gestion des sites Natura 2000 depuis le 1er janvier 2023), arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Au terme des trois dernières années d'animation, il est proposé au Comité syndical de présenter à nouveau la candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour poursuivre et développer les missions précédemment citées lors du prochain Comité de pilotage du site Natura 2000 Vallée de l'Indre organisé le 15 octobre 2024. La durée et le contenu de la convention seront identiques.

Au cours de la réunion du 15 octobre 2024, le poste de président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre fera également l'objet d'une nouvelle élection pour la même période 2025-2027.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A AUTORISÉ le Président à candidater à la maîtrise d'ouvrage et à l'animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre pour la période 2025-2027
- A AUTORISÉ le Président à signer l'ensemble des actes afférents.

(Délibération CS 24-09-05)

Point n°10 : Adhésion au « Réseau Haies France » et « Réseau Haies Centre-Val de Loire » et candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour le Conseil d'Administration de l'association régionale

Monsieur Luc DELLA-VALLE propose que madame Elodie JOLIVEAU-VALLEE assure cette présentation.

Celle-ci concerne l'adhésion au réseau Afac, pour Association Française Arbres Champêtres et Agroforesterie, qui est une association nationale agissant pour la mise en œuvre de politiques globales de développement de l'arbre et de la haie.

Face aux enjeux de transition agroécologique, de lutte contre l'effondrement de la biodiversité et de crise climatique, ce réseau conduit différents programmes et développe des outils pour inscrire l'arbre (hors forêt) au cœur de la résilience des territoires, par une approche durable, économique et sociétale. Près de 400 structures et organismes adhèrent aujourd'hui à ce réseau.

Cette association a obtenu un statut d'ARUP (association reconnue d'utilité publique). C'est pourquoi, elle revêt une nouvelle identité et se nomme désormais Réseau Haies France.

Réseau Haies France se décline également en région pour porter des actions complémentaires au réseau national à une échelle géographique de proximité et renforcer les interactions avec les acteurs locaux. Six associations régionales existent actuellement en France (Occitanie, Pays de la Loire, Normandie, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté).

En région Centre-Val de Loire, l'association est actuellement en cours de structuration. Elle s'appellera Réseau Haies Centre-Val de Loire. Elle sera membre du réseau national et bénéficiera ainsi de l'appui de ce dernier. Les actions qu'elle portera devront être en cohérence avec le projet associatif national.

Se structurer en association régionale, c'est :

- Avoir un lieu d'échange et de dialogue
- Être représentés et avoir une stratégie d'influence auprès des élus et décideurs de la région pour promouvoir et défendre la cause de l'arbre hors forêt
- Monter des programmes régionaux
- Mutualiser et renforcer ses connaissances
- Bénéficier des expériences des autres associations régionales

Les membres du Conseil d'administration de l'association Réseau Haies Centre-Val de Loire sont répartis en trois collèges :

- Collège 1 : professionnels de l'arbre hors forêt (exemple : SCIC Berry Bocage Energie)
 - Collège 2 : professionnels de l'agriculture (exemples : Chambre régionale d'agriculture, Adar Civam, ...)
 - Collège 3 : Collectivités, associations naturalistes,
- Le Pays Castelroussin Val de l'Indre fera partie de ce collège.

L'assemblée générale constitutive est prévue dans les prochaines semaines afin de mettre en place cette nouvelle association au niveau de la région.

Eu égard à l'intérêt de cette nouvelle structure, en cohérence avec les actions menées par le Pays Castelroussin Val de l'Indre en faveur de l'environnement, l'adhésion du syndicat apparaît pertinente. La cotisation annuelle à l'association nationale est actuellement fixée, en tant que structure infra-départementale, à 50 euros. Pour la cotisation régionale, le montant complémentaire est de 25 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A VALIDÉ l'adhésion du Pays Castelroussin Val de l'Indre au « Réseau Haies France » et « Réseau Haies Centre-Val de Loire »
- A AUTORISÉ le Président à répondre à l'appel à candidature pour le Conseil d'Administration de l'association régionale
- A AUTORISÉ le Président à signer l'ensemble des actes afférents.

(Délibération CS 24-09-06)

Point n°11 : questions diverses / agenda

Pour conclure la réunion, monsieur Luc DELLA-VALLE a informé les participants des dates des prochaines réunions des instances administratives du Pays :

- Bureau Syndical (pour les membres désignés) : Jeudi 14 Novembre 2024 à 18h00 (salle de réunion du Pays)
- Comité Syndical : Mercredi 04 Décembre 2024 à 18h00 (salle des fêtes de Jeu-les-Bois).

Le Comité Syndical :

- A PRIS ACTE de l'ensemble des informations communiquées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45.